



NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

2024-2025

Écoles Langevin – Saint-Jean et centre jeunesse

Le comité des normes et d'évaluation

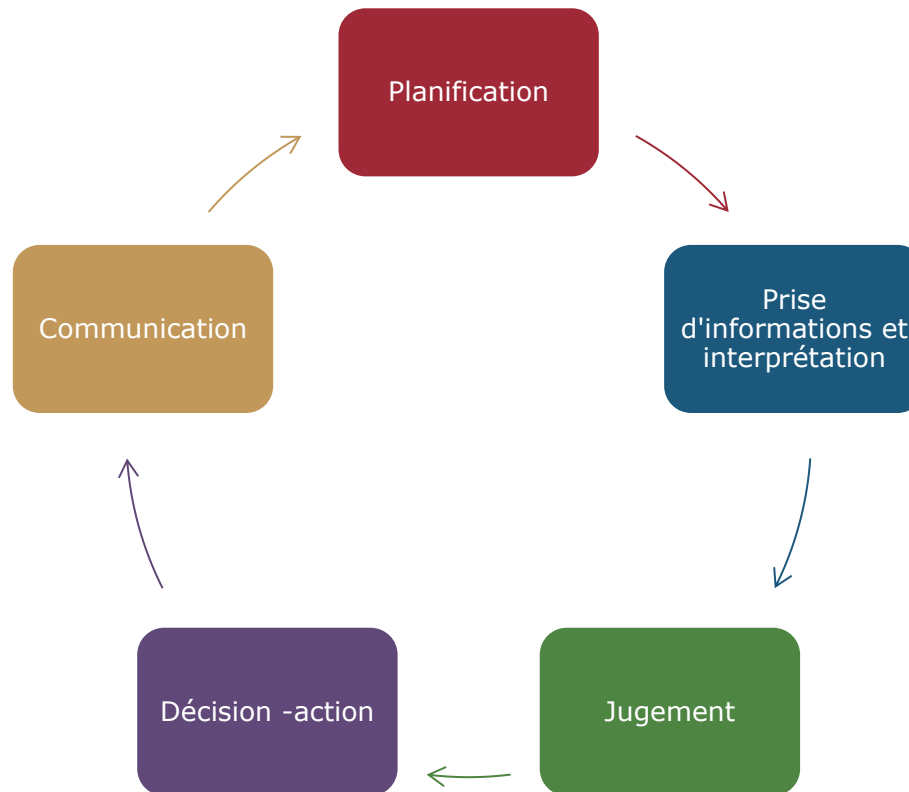
Adopté au conseil d'établissement – 19 juin 2024

Document modifié et présenté pour adoption le : 4 décembre 2024

Écoles Langevin-Saint-Jean et Centre jeunesse

Normes et modalités d'évaluation 2024-2025

Encadrement local en évaluation des apprentissages



Comité de révision:

Mme Myriam Boucher, directrice

Mme Linda Lepage, enseignante

Mme Anne Normandeau, enseignante

Mme Jinny Huard, directrice-adjointe

Juin 2024

But du document

Ce document a comme objectif de définir clairement les orientations et les pratiques en matière d'évaluation des écoles Langevin-Saint-Jean et du Centre Jeunesse, et ce, en conformité avec l'article 96.9 de la loi sur l'instruction publique.

Champ d'application

Les normes et les modalités d'évaluation mentionnées dans ce document s'appliquent aux, 3^e cycle du primaire (année transitoire), 1^{er} cycle du secondaire et 2^e cycle du secondaire (Centre jeunesse).

Conseil d'établissement

Les membres du personnel enseignant ont pris connaissance et approuvé le document des Normes et Modalités pour l'année 2024-2025 : Approuvé à la majorité par courriel le 16 juin 2024

Le conseil d'établissement a pris connaissance du document des Normes et des Modalités pour l'année 2024-2025 et l'a approuvé : Le 17 juin 2024.

Des modifications pourront être apportées à ce document afin de l'ajuster à des changements de pratiques qui pourraient résulter de nouvelles orientations ministérielles.

Comité des Normes et Modalités :

- Mme Linda Lepage, enseignante
- Mme Anne Normandeau, enseignante
- Mme Myriam Boucher, directrice
- Mme Jinny Huard, directrice-adjointe

INTRODUCTION

Le présent document est un cadre de référence organisationnel qui présente les normes et les modalités relatives à l'évaluation des apprentissages des élèves des écoles Langevin-Saint-Jean et du Centre Jeunesse. La première partie de ce cadre de référence précise les valeurs essentielles qui servent d'assises aux principes relatifs à l'évaluation des apprentissages tout en situant les actes professionnels des enseignants en matière d'évaluation au regard du programme de formation. Plusieurs acteurs sont interpellés dans ce processus et c'est pourquoi le premier chapitre présente également les responsabilités qui incombent tant à la direction qu'aux enseignants ainsi qu'aux parents via le conseil d'établissement.

La deuxième partie présente les normes et les modalités au regard des étapes du processus d'évaluation des apprentissages. La structure de ce chapitre s'appuie sur le document ministériel *Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages* et présente les 5 étapes qui composent le processus d'évaluation :

- La planification ;
- La prise d'information et l'interprétation ;
- Le jugement ;
- La décision-action ;
- La communication.

De plus, dans le but de faire écho à la 9^e orientation de la Politique en évaluation des apprentissages concernant la **qualité de la langue**, les écoles sont invitées à prévoir des moyens pour rendre cette orientation vivante dans les pratiques pédagogiques.

Les changements majeurs apportés au Régime pédagogique en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011 exigent une révision des normes et modalités actuelles. Ces changements sont en conformité avec les documents ministériels suivants :

- ▢ [La Loi sur l’instruction publique](#) ;
- ▢ [Le Régime pédagogique de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire](#) ;
- ▢ [Les cadres d’évaluation des apprentissages](#) (par discipline) ;
- ▢ [Le Programme de formation de l’école québécoise](#) ;
- ▢ [Les Échelles des niveaux de compétence](#) (*non prescrites depuis le 1^{er} juillet 2011*) ;
- ▢ [La progression des apprentissages](#) ;
- ▢ [Les cadres de référence en évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire](#) ;
- ▢ [La Politique d’évaluation des apprentissages](#) ;
- ▢ [Guide de gestion - Édition 2015 - Sanction des études et épreuves ministérielles \(quebec.ca\)](#)
- ▢ [Partage des responsabilités en évaluation \(quebec.ca\)](#)
- ▢ Centre jeunesse : [Guide d'accompagnement sur les apprentissages à prioriser - Épreuves de 4e et 5e secondaire](#)
- ▢ [InfoSanction \(gouv.qc.ca\)](#)
- ▢ [Instruction annuelle 2024-2025](#),

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Considérant l'importance de l'aide à l'apprentissage, de la reconnaissance des compétences et de l'acquisition des connaissances par l'élève à la fin de chaque année, ainsi que l'impact sur son développement global et sur sa réussite, les valeurs fondamentales de justice, d'égalité, d'équité ainsi que les valeurs instrumentales de transparence, de rigueur et de cohérence¹, doivent guider l'enseignant dans ses pratiques évaluatives.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport apporte les précisions suivantes à l'intérieur de sa Politique d'évaluation des apprentissages :

La valeur de justice exige que l'évaluation des apprentissages repose sur l'exercice de droits et de devoirs reconnus par tous et que ces droits et ces devoirs profitent à tous. De même, la valeur d'égalité impose un traitement égal accordé à tout un chacun. Enfin, la valeur d'équité commande des pratiques d'évaluation des apprentissages justes, mais également soucieuses des différences individuelles des élèves. Dans l'évaluation des apprentissages, les valeurs de justice, d'égalité et d'équité sont constamment en interaction les unes avec les autres. Ainsi, il ne peut y avoir de justice en évaluation des apprentissages sans que les valeurs d'égalité et d'équité ne soient respectées ; par exemple, l'élève ayant un handicap visuel est traité selon ses droits et ses devoirs (justice), s'il subit le même examen que les autres élèves (égalité) et s'il dispose d'une copie de l'épreuve en braille (équité).

¹ Gouvernement du Québec, Politique d'évaluation des apprentissages, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec 2003, pages 9-11

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES – suite -

La valeur de transparence se traduit dans la pratique de l'évaluation des apprentissages lorsque l'élève sait exactement ce que l'enseignant attend de lui et prend connaissance des résultats qui reflètent justement et avec clarté ses apprentissages. Quant à la rigueur, elle s'exprime par une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. Enfin, la cohérence est respectée s'il y a un rapport étroit entre les objets d'évaluation et les objets d'apprentissage et si les moyens et les stratégies d'évaluation sont conformes aux orientations privilégiées dans les programmes.

• CARACTÉRISTIQUES D'UNE NORME

- Est une référence commune ;
- Proviens d'un consensus au sein d'une équipe-école ;
- Possède un caractère prescriptif ;
- Peut être révisée au besoin ;
- Respecte la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique;
- Est harmonisée au Programme de formation de l'école québécoise;
- S'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire.²

CARACTÉRISTIQUES D'UNE MODALITÉ

- Précise les conditions d'application de la norme ;
- Peut être révisée au besoin ;
- Oriente les stratégies ;
- Indique les moyens d'action.³

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES – suite -

² Gouvernement du Québec, Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages, Guide à l'intention des écoles et des commissions scolaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2005, page 20

³ Gouvernement du Québec, Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages, Guide à l'intention des écoles et des commissions scolaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2005, page 21

La différenciation pédagogique

Flexibilité pédagogique :

Lorsque certains élèves rencontrent des difficultés, la flexibilité pédagogique permet à l'enseignant de leur offrir de façon ponctuelle, individuellement ou en sous-groupe, une forme de soutien ou de guidance pour favoriser leur participation aux activités de la classe et la poursuite de leurs apprentissages. Il peut, par exemple, ajuster ses stratégies d'enseignement, les modalités de travail entre les élèves, la présentation visuelle des situations proposées, etc.

Les mesures d'adaptation :

Ces mesures sont mises en place pour répondre à un besoin de l'élève qui se présente dans plusieurs contextes. L'élève aura bénéficié préalablement d'interventions systématiques, fréquentes et ciblées visant notamment l'apprentissage de stratégies tout au long de son parcours scolaire. La situation de l'élève nécessite l'établissement d'une démarche de plan d'intervention. Ces mesures atténuent les obstacles que peut rencontrer l'élève en difficulté. Elles ne changent ni la nature ni les exigences des situations d'apprentissage ou d'évaluation.

Exemple de mesures d'adaptation : utilisation d'un portable, agrandissement des caractères, utilisation du 1/3 temps de plus, synthèse vocale, etc.

Modification (principalement en adaptation scolaire et en déficience intellectuelle):

La modification, planifiée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention de l'élève, a pour but de permettre à l'élève de progresser au meilleur de ses capacités, au regard des apprentissages prévus au PFEQ correspondant au niveau scolaire du groupe-classe.

Modifier, c'est réduire les attentes par rapport aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise. La modification peut être convenue pour une ou deux compétences, une ou deux matières. Il importe que les intervenants, ainsi que les parents et l'élève lui-même soient informés des incidences d'une telle décision sur le cheminement scolaire de ce dernier. Puisque l'élève est évalué par rapport à des attentes modifiées, une mention au bulletin permet de le signifier. Le résultat de l'élève n'est pas comptabilisé dans la moyenne de groupe pour cette matière et, au secondaire, l'élève n'obtient pas les unités rattachées à la matière touchée, même si la modification porte sur une seule compétence de cette matière. »

Processus d'évaluation

Équipe-école

- Détermine les normes et modalités qui balisent les choix en évaluation
- Établit les moments de communication et les compétences générales à évaluer et pour chaque niveau au secondaire

Équipe-disciplinaire au secondaire

- Établit la planification des moyens et des périodes d'évaluation
- Détermine les moyens de développement et d'appréciation d'une des compétences générales (parmi les quatre spécifiées par le Ministère)

Enseignant

- Établit la planification détaillée des apprentissages, des évaluations à réaliser en classe selon les besoins des élèves (différenciation pédagogique)

1. Planification

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
<u>Planification globale et détaillée</u> 1.1 La planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation respecte les Programmes de formation. (Orientation 4, politique évaluation des apprentissages)	1.1.1 La planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation prend en considération les éléments : - Du programme de formation de l'école québécoise (PDF) : les compétences disciplinaires, les domaines généraux de formation, les critères d'évaluation (provenant des cadres d'évaluation des apprentissages), la progression des apprentissages et au moins une des quatre autres compétences générales (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe). Un commentaire sera porté aux deux bulletins de la première et de la deuxième étape. 1.1.2 L'équipe-disciplinaire s'assure d'une compréhension commune des critères d'évaluation.	Programme de formation de l'école québécoise Cadres d'évaluation des apprentissages

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
1.2 La planification de l'apprentissage et de l'évaluation est une responsabilité partagée et complémentaire entre les enseignants. (Orientations 6 et 7, Politique d'évaluation des apprentissages)	1.2.1 En ce qui concerne le Programme de formation de l'école québécoise, l'équipe-disciplinaire et les enseignants planifient les moyens et les périodes des principales évaluations. La planification globale et détaillée devrait comporter au moins une évaluation commune à chaque étape incluant celle de la fin de l'année. 1.2.2 En s'appuyant sur la planification globale, l'enseignant établit sa planification détaillée de l'apprentissage et de l'évaluation. Les enseignants choisissent ou élaborent des tâches permettant de vérifier la maîtrise des connaissances et le développement des compétences en tenant compte de tous les critères d'évaluation prescrits, et ce de façon équitable. 1.2.3 L'équipe-disciplinaire propose un ou des modèles de planification permettant de spécifier la planification de la maîtrise des connaissances et le développement des compétences en tenant compte des critères d'évaluation. Les membres de l'équipe-disciplinaire planifient des moments de rencontres pour assurer un suivi de la planification de l'apprentissage et de l'évaluation.	Programme de formation à l'école québécoise La Politique d'évaluation des apprentissages ▪ Cadre d'évaluation des apprentissages ▪ Documents de référence aux parents au 30 septembre 2024 – Voir les annexes

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
1.3 La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage/enseignement. (Politique d'évaluation, 1^{re} orientation)	1.3.1 L'enseignant précise les critères d'évaluation reliés aux compétences et aux connaissances développées à l'intérieur de situations d'apprentissages et d'évaluation qu'il propose à ses élèves. Il est donc important que les élèves connaissent les critères d'évaluation sur lesquels ils seront évalués. 1.3.2 L'enseignant choisit ou élabore ses outils d'évaluation.	• Cadre d'évaluation des apprentissages
<u>Fréquence de consignation</u> 1.4 Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par les enseignants. (Régime pédagogique articles 29.1 et 30)	1.4.1 Pour chaque niveau et pour chaque étape, les enseignants planifient la distribution des compétences disciplinaires. En 2024-2025, Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois par année incluant la 3^e étape 1.4.2 Cette planification est annexée aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'école.	• Régime pédagogique modifié 2021-2022 • Application des modalités du régime pédagogique • Document d'informations aux parents (voir Site Internet de chaque école) • Instruction annuelle

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
<u>Différenciation</u> 1.5 La différenciation de l'apprentissage et de l'évaluation fait partie intégrante de la planification. (3^e orientation, Politique d'évaluation des apprentissages; LIP article 19)	1.5.1 L'enseignant fait preuve de flexibilité pédagogique au moment de planifier ses activités d'apprentissage et d'évaluation afin de répondre aux besoins de tous ses élèves. 1.5.2 Pour tenir compte des besoins des élèves, l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-disciplinaire, précise et tient compte dans sa planification de l'apprentissage et de l'évaluation, des adaptations ou des modifications prévues dans le plan d'intervention. Ces adaptations ou modifications peuvent toucher les tâches, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc. 1.5.3 Dans le cadre des programmes ministériels établi, l'enseignant cible des exigences qui tiennent compte des capacités et des besoins de l'élève et qui s'inscrivent dans les compétences du programme qui lui est destiné. Ces exigences sont établies dans le plan d'intervention de l'élève. 1.5.4 L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves (Ex. : exercices supplémentaires, récupération).	• Guide sanction des études chapitre 5 • Instruction annuelle

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
<u>Compétences générales</u> 1.6 La planification tient compte des compétences générales pour lesquelles des commentaires doivent être formulés aux deux premiers bulletins. (Régime pédagogique article 30)	1.6.1 Une des quatre compétences « Savoir communiquer, travailler en équipe, exercer son jugement et organiser son travail » font l’objet d’un ou des commentaires aux deux premiers bulletins, par l’enseignant-conseil, en collaboration avec les autres enseignants. 1.6.2 Leur évaluation repose sur le programme de formation de l’école québécoise, leurs critères d’évaluation et des manifestations observables. Les commentaires sur cette compétence ne reposent pas nécessairement sur une évaluation formelle, mais plutôt sur une appréciation qualitative.	• Programme de formation de l’école québécoise et progression des apprentissages • Progression des apprentissages; • Cadre des évaluations; • Planification des compétences en annexe

2. PRISE D'INFORMATION

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
2.1 La prise d'information se fait de façon continue en cours d'apprentissage. (Orientations 1 et 5, Politique évaluation des apprentissages)	2.1.1 L'enseignant recueille et consigne des données de façon régulière lui servant à porter son jugement sur : l'acquisition de connaissances et sur le développement des compétences au regard des attentes fixées pour tous les élèves dans les activités régulières de la classe. Ces données doivent être suffisantes et pertinentes . 2.1.2 En cours d'apprentissage, l'élève peut être associé dans la prise d'information (Ex. : autoévaluation, co-évaluation).	
2.2 L'enseignant permet à l'élève de développer graduellement son habileté à s'améliorer par lui-même. (Orientation 5, Politique évaluation des apprentissages)	2.2.1 L'enseignant donne l'occasion à l'élève de réfléchir lui-même sur ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens pour les relever (Ex. : autoévaluation, co-évaluation, entrevues, rétroaction...)	
2.3 La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves. (Orientation 3, Politique d'évaluation des apprentissages)	2.3.1 L'enseignant recourt à des moyens informels pour recueillir des données (Ex : observations, questions spontanées, etc.). 2.3.2 L'enseignant recourt à des moyens formels définis dans la planification (Ex : évaluations, tests, dictées, rapports de laboratoire, exposés, productions). Précision : un minimum de 3 évaluations, ou traces par compétence évaluée, par étape, sont essentielles pour être en mesure de se positionner quant à la réussite des élèves. **Pour les matières à deux unités, une entente particulière peut être prise avec la direction. 2.3.3 Au moins, trois évaluations (preuve d'apprentissage) par compétence sont nécessaire avant de rendre compte au bulletin.	• Triangulation des apprentissages • Évaluer pour que ça compte vraiment • Instruction annuelle

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
	2.3.4 L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté pendant la réalisation de la tâche. Il garde des traces des mesures de flexibilité auxquelles il a eu recours. 2.3.5 L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention. Au besoin, il peut demander du soutien de l'équipe multidisciplinaire.	
2.4 L'interprétation des données est en lien avec les critères d'évaluation de chaque compétence. (Régime pédagogique article 30, Politique d'évaluation des apprentissages p. 33 et 34)	2.4.1 Les membres de l'équipe-disciplinaire se donnent une compréhension commune des attentes liées aux critères d'évaluation, des cadres d'évaluation, des apprentissages du Programme de formation de l'école québécoise, notamment en précisant des manifestations observables. 2.4.2 L'enseignant informe les élèves des critères d'évaluation et de ses exigences des compétences ciblées à l'intérieur des tâches d'apprentissage et d'évaluation. 2.4.3 L'enseignant tient compte, dans son interprétation, des modifications faites aux critères d'évaluation ou des exigences fixées spécifiquement pour l'élève dans le cadre du plan d'intervention afin de répondre à ses besoins. 2.4.4 L'enseignant utilise des outils d'évaluation conçus en fonction des critères d'évaluation (Ex. : grille d'évaluation et d'observation, autoévaluation, liste de vérification, analyse de productions d'élèves, grille de consignation, ...). 2.4.5 Les enseignants d'un même niveau disciplinaire utilisent des grilles d'évaluation communes à l'intérieur des principales évaluations. 2.4.6 L'enseignant analyse les données recueillies de chacun de ses élèves et les compare aux exigences attendues afin de se donner la possibilité d'ajuster ses activités d'apprentissage et d'évaluation (fonction d'aide à l'apprentissage).	▪ Cadre d'évaluation des apprentissages

3. JUGEMENT

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
3.1 Le jugement est une responsabilité de l'enseignant. (Orientation 2, Politique évaluation des apprentissages)	3.1.1 L'enseignant exerce son jugement afin d'ajuster ses interventions auprès des élèves et pour rendre compte du développement des compétences et de la maîtrise des connaissances. 3.1.2 Au besoin, afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec d'autres intervenants de la situation de certains élèves. 3.1.3 Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève partagent leurs informations sur ses apprentissages.	• Politique de la réussite éducative http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf • Évaluer pour que ça compte vraiment https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-evaluer-pour-que-ca-compte-vraiment-rapport-2016-2018-etat-et-besoins-napperon.pdf • Échelles de niveaux de compétence http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4609.pdf
3.2 Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève à chaque année. (Régime pédagogique article 28, Orientation 2, Politique d'évaluation des apprentissages)	3.2.1 L'enseignant porte un jugement à partir des données recueillies, analysées et interprétées sur l'état des apprentissages, soit des connaissances et des compétences de tous ses élèves en fonction des balises établies dans les Programmes de formation. 3.2.2 Par manque de traces, d'informations pertinentes, en raison d'une absence prolongée ou d'une situation particulière chez un élève ou l'arrivée d'un élève en cours d'étape, l'enseignant prend entente avec la direction quant au jugement à porter sur les compétences. Un commentaire explicatif devra apparaître au bulletin. 3.2.3 L'équipe-disciplinaire adopte une compréhension commune de la pertinence et de la suffisance des données nécessaires pour porter un jugement en cours et en fin de cycle.	• Évaluer pour que ça compte vraiment https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-evaluer-pour-que-ca-compte-vraiment-rapport-2016-2018-etat-et-besoins-napperon.pdf • Échelles de niveaux de compétence http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4609.pdf

4.DÉCISION-ACTION

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
4.1 La décision du passage d'un élève d'une année à l'autre s'appuie sur les règles de passage établies dans l'école. La décision finale appartient à la direction de l'école. (LIP, art. 233)	4.1.1 Au moment d'effectuer le passage à l'année suivante, les intervenants concernés se concertent afin de prendre une décision qui répond le mieux aux besoins de l'élève. 4.1.2 Les intervenants concernés prennent en compte les informations issues des bulletins de l'année, du plan d'intervention individualisé. Au besoin, les intervenants peuvent consulter le rapport synthèse des professionnels des services complémentaires et du portrait des capacités et des besoins de l'élève.	
4.2 Les règles de passage du primaire au secondaire ainsi qu'entre le premier cycle et le deuxième cycle du secondaire sont déterminées par la CS. (LIP article 233) (Régime pédagogique, art. 28)	4.2.1 Annuellement, l'équipe-école est informée des règles de passage adoptées au Centre de services scolaire. 4.2.2 La décision de passage s'appuie sur le seuil de réussite (60 %) dans chaque discipline. 4.2.3 La gestion des examens finaux de l'école, qu'ils soient sanctionnés ou non, sera traitée de la même façon quant aux absences des élèves. Si un élève est absent lors de la passation d'un examen, l'enseignant doit en informer sa direction adjointe qui prendra les décisions appropriées pour la suite. Nous vous rappelons que les motifs d'absence recevables par le MEQ sont : • Maladie grave (hospitalisation, urgence, situation appuyée par un constat médical); • Décès d'un proche parent ; • Convocation à un tribunal ; • Convocation, participation à un événement d'envergure nationale ou préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études et de la Direction de la sanction des études. • Une absence non-motivée, lors d'un examen ou d'une reprise, peut entraîner la note « 0 ».	• Règles de passage CSS des Phares

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
	Lors d'une évaluation, chaque élève doit obligatoirement déposer son téléphone, sa montre intelligente ainsi que ses écouteurs Bluetooth, sinon la note « 0 » lui sera attribuée.	
4.3 La décision de classement appartient à la direction de l'école qui accueille l'élève.	4.3.1 À la suite d'une cueillette d'information auprès des intervenants concernés, la direction détermine le regroupement qui correspond aux besoins de l'élève.	

5.COMMUNICATION

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
5.1 Document d'information aux parents Les enseignants déterminent les principales évaluations prévues au cours de l'année et déterminent pour chacune la période où elles auront lieu. (Régime pédagogique modifié)	5.1.1 Ce document est transmis au plus tard le 30 septembre de chaque année scolaire. Il vise à informer les parents de la nature et du moment des principales évaluations au cours de l'année. Il informe des compétences qui seront évaluées à chaque étape pour chacune des matières. 5.1.2 Ce document est disponible sur le site de l'école et transmis par courriel aux parents. 5.1.3 Le document d'information transmis aux parents est constitué des principales évaluations et indique la nature et la période au cours de laquelle les évaluations sont prévues pour chaque matière. On entend par nature le moyen prévu pour évaluer (Ex. : laboratoire, situation, examen, etc.) Quant à la période, il s'agit d'une indication générale du moment où ces évaluations sont prévues, incluant l'épreuve ministérielle en français de 2^e secondaire.	Document d'information à transmettre aux parents (voir site Internet des écoles)
5.2 Première communication Les enseignants déterminent la forme et le contenu de la première communication écrite, autre qu'un bulletin, ainsi que le moment où elle sera transmise aux parents. (Régime pédagogique modifié article 29)	5.2.1 Ce document est transmis aux parents au plus tard le 15 octobre de chaque année scolaire. Il vise à indiquer de quelle manière l'élève amorce son année scolaire au plan de ses apprentissages et de son comportement. 5.2.2 Ce document est disponible sur le Portail parents.	

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
5.3 Bulletin L'école transmet aux parents le bulletin prescrit par le MEES à la fin de chacune des 3 étapes, selon le programme suivi par l'élève. (Régime pédagogique modifié, article 29)	5.3.1 Au moment de communiquer son jugement au bulletin, l'enseignant transmet un résultat chiffré. 5.3.2 Advenant l'arrivée d'un élève en cours d'année, les résultats figurant au bulletin de l'école d'origine doivent apparaître au bulletin de l'école d'accueil. Un commentaire doit préciser la provenance des résultats antérieurs. 5.3.3 Les dates d'échéancier de transmission des bulletins sont: ▪ au plus tard le 20 novembre; ▪ au plus tard le 15 mars; ▪ au plus tard le 10 juillet.	
5.4 Compétences générales Les compétences générales « Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe » font l'objet de commentaires. (Régime pédagogique modifié articles 29 et 30)	5.4.1 Des commentaires sur l'une des quatre compétences générales sont formulées à la première et troisième étape. 5.4.2 Ces commentaires peuvent s'appuyer sur une banque de commentaires disponibles. 5.4.3 L'enseignant-conseil est responsable de colliger les informations et d'émettre les commentaires au bulletin. Toutefois, pour l'année scolaire 2024-2025, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permettra de ne faire des commentaires que sur l'une de ces quatre compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée,	• Instruction annuelle 2024-2025

NORMES	MODALITÉS	OUTIL DE RÉFÉRENCE
<u>5.5 Commentaires</u> Les disciplines pour lesquelles des modifications ont été décidées dans le cadre du plan d'intervention doivent être accompagnées de commentaires. (Instruction annuelle, 2.2.1)	5.5.1 Les commentaires doivent informer le parent du niveau d'apprentissage de l'élève et doivent faire référence aux exigences fixées pour lui. 5.5.2 Ces commentaires peuvent s'appuyer sur une banque de commentaires disponibles.	• <u>Instruction annuelle</u>
5.6 Les disciplines pour lesquelles des résultats ne peuvent être communiqués doivent être accompagnées de commentaires. (Instruction annuelle, 2.2.1, Régime pédagogique)	5.6.2 Advenant des cas particuliers, après entente avec la direction d'école, l'enseignant qui ne peut communiquer de résultat au bulletin doit informer le parent par un commentaire justifiant la situation. 5.6.3 Le commentaire doit inclure des indications sur les raisons expliquant l'absence de résultats, entre autres le manque d'information et de traces pour porter un jugement.	
<u>5.7 Communication mensuelle pour les élèves en difficulté</u> Les communications mensuelles sont adressées aux parents de l'élève dont les performances laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou dont les comportements sont non conformes aux règles de conduite. (Régime pédagogique article 29.2)	5.7.1 Les enseignants s'entendent sur un outil de consignation permettant de garder des traces des communications faites aux parents. 5.7.2 La communication peut se faire par le biais de l'agenda, d'un appel à la maison, courriel, résultats sur le MozaikPortail, etc. 5.7.3 Les rencontres de parents, les bulletins et les comités d'aide pédagogique font partie des communications mensuelles.	

QUALITÉ DE LA LANGUE

NORMES	MODALITÉS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
1 La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation vécues par les élèves de l'école. (Orientation 8, Politique d'évaluation des apprentissages)	1.1 Dans toutes les disciplines, les enseignants tiennent compte de la qualité de la langue en la valorisant et en se donnant en modèle auprès des élèves; 1.2 Outre la discipline du français, les enseignants ne pénalisent pas les élèves en lien avec la qualité de la langue; 1.3 Les enseignants s'entendent sur les rétroactions à fournir concernant la qualité de la langue sur les travaux et évaluations dans toutes les disciplines; 1.4 L'établissement scolaire rend disponible des outils de référence; 1.5 Les enseignants font connaître les exigences en lien avec la qualité de la langue à leurs élèves; 1.6 Les enseignants s'entendent sur les modalités mises en place pour permettre aux élèves d'améliorer la qualité de la langue dans les travaux et évaluations réalisés (Ex. : période de récupération offerte à un élève pour lui permettre d'améliorer un travail).	
2 La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves. (Orientation 8, Politique d'évaluation des apprentissages)	2.1. L'ensemble des intervenants scolaires sont mis à contribution dans la promotion de la qualité de la langue parlée et écrite; 2.2. L'équipe-école s'entend sur des moyens de promotion de la qualité de la langue en cohérence avec la politique linguistique adoptée par la commission scolaire.	• Politique linguistique du Centre de services scolaire

Approuvé par le conseil d'établissement le 17 juin 2024

ANNEXES

ANNEXE 1

Épreuves ministérielles pour le primaire – Année transitoire

Juin 2025			
Date de l'épreuve	Discipline	Types d'épreuves	Valeur
Année transitoire			
2 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture – Texte littéraire	Épreuve obligatoire	20 % du résultat final
3 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture – Texte courant	Épreuve obligatoire	20 % du résultat final
4 et 5 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Écriture	Épreuve obligatoire	20 % du résultat final
4 et 5 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Lecture	Épreuve obligatoire	20 % du résultat final
9, 10 et 11 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Écriture	Épreuve obligatoire	20 % du résultat final
10, 11 et 12 juin		Épreuve obligatoire	20 % du résultat final
	Mathématique, 6 ^e année du primaire		

HORAIRE DE LA SESSION D'ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

2^e secondaire – Écoles Langevin-Saint-Jean et Centre jeunesse

2^e cycle du secondaire – École Centre jeunesse

Juin 2025 - suite			
Date de l'épreuve	Discipline	Types d'épreuves	Valeur
Épreuve ministérielle de 2^e secondaire			
À partir du 1^{er} mai	Dates au choix des écoles, deux semaines ou moins avant la date choisie pour la rédaction du texte ¹ Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire Écriture – Activités préparatoires	Épreuve unique	20 % du résultat final
14 mai	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire Écriture – Rédaction du texte	Épreuve unique	20 % du résultat final
1. Par exemple, si la date choisie pour la rédaction du texte est le 21 mai, les activités préparatoires doivent être réalisées à partir du 7 mai.			

HORAIRE DE LA SESSION D'ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Juin 2025			
Date de l'épreuve	Discipline	Types d'épreuves	Valeur
1^{er} mai	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire Écriture - Remise du dossier préparatoire	Épreuve unique	50 % du résultat final
8 mai 9 h – 12 h 15	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire Écriture	Épreuve unique	50 % du résultat final
14 mai au 12 juin (avant 134-530)¹	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base Tâche préparatoire et interaction orale	Épreuve unique	50 % du résultat final
22 au 29 mai	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme enrichi Remise du cahier de préparation	Épreuve unique	50 % du résultat final
30 mai au 4 juin	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme enrichi Écoute du document audio et discussion	Épreuve unique	50 % du résultat final
5 juin 9 h – 12 h	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme enrichi Production écrite	Épreuve unique	50 % du résultat final
12 juin 9 h 30 – 11 h 30	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base Production écrite	Épreuve unique	50 % du résultat final

Juin 2025			
Date de l'épreuve	Discipline	Types d'épreuves	Valeur
11 juin 9 h – 12 h	Mathématique, 4 ^e secondaire Technico-sciences (Raisonnement en math.) Sciences naturelles (Raisonnement en math.)	Épreuve unique	50 % du résultat final
13 juin 9 h – 12 h	Histoire du Québec et du Canada, 4 ^e secondaire	Épreuve unique	50 % du résultat final
16 juin 9 h – 12 h	Science, 4 ^e secondaire Science et technologie, Théorie Applications technologiques et scientifiques, Théorie	Épreuve unique	50 % du résultat final
18 juin 9 h – 12 h	Mathématique, 4 ^e secondaire Culture, société et technique (Raisonnement en math.)	Épreuve unique	50 % du résultat final

ANNEXE 2

Planification de communication des compétences générales

Année transitoire, premier cycle du secondaire et Centre jeunesse (1er cycle du secondaire)

ÉVALUER À L'ÉTAPE 1 ET 3				
	Organisation du travail	Savoir communiquer	Travailler en équipe	Exercer son jugement critique
Année transitoire	X			
Classe flexible secondaire 1	X			
Classe flexible secondaire 2	X			
1 ^{er} secondaire	X			
2 ^e secondaire	X			
Centre jeunesse (1 ^{er} au 2 ^e sec.)	X			

Centre jeunesse (2e cycle du secondaire)

ÉVALUER À L'ÉTAPE 1 ET 3				
Matières	Organisation du travail	Savoir communiquer	Travailler en équipe	Exercer son jugement critique
3 ^e secondaire	X			
4 ^e secondaire	X			
5 ^e secondaire	X			



ANNEXE 3

Document d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025 – Année transitoire

École Saint-Jean

Document d'information aux parents
Année scolaire 2024-2025
Année transitoire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Mme Myriam Boucher, Directrice

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025 – ANNÉE TRANSITOIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Disponible sur le Portail-parent dans la semaine au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail parents le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025
 - Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 26 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	Lire (40 %)		X	X	Connaissances grammaticales, dictées, écriture de courts textes.	Épreuve ministérielle juin 2024
	Écrire (40 %)	X		X	Pratiques de compréhension, lecture de romans, résumés de textes divers	Épreuve ministérielle juin 2024
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Exposé oral seul ou en équipe, évaluation de l'écoute de l'oral et discussions.	Évaluation en classe à la fin de l'étape
MATHÉMATIQUE	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Évaluations réunissant un ou deux chapitres à la fois. (Cahier théorie permis)	Épreuve ministérielle juin 2024
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Évaluations des savoirs essentiels, évaluations conceptuelles et différentes situations d'applications.	Épreuve ministérielle juin 2024

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
ANGLAIS LANGUE SECONDE	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Débats, participation à des jeux de rôle, jeux de société, discussions, SAÉ, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'étape
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, participer à des cercles de lecture, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'étape
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'étape
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		X	X	Démarches scientifiques et expériences diverses.	En cours d'étape
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	X	X	X	Examens théoriques sur une thématique à la fois, dossiers de travail de l'élève, recherches, appropriation du vocabulaire scientifique.	En cours d'étape
UNIVERS SOCIAL (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'une société sur un territoire. Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.	X	X	X	Évaluations des diverses unités, projets de classe, maquettes, visionnement de capsules vidéo avec questionnaires.	En cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Réfléchir sur des questions éthiques. (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	Discussions de groupe, travail personnel, débat, analyse réflexive, ateliers divers, recherches	En cours d'étape
<u>ARTS PLASTIQUES</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images personnelles et médiatiques (70%) Apprécier des images (30%)		X	X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiés. Identifier les notions à travers les œuvres d'art.	En cours d'étape
<u>MUSIQUE</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Inventer des pièces vocales et instrumentales. Interpréter des pièces musicales. Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.		X	X	Différents projets et en lien avec l'acquisition de connaissances musicales, l'élève sera évalué sur des créations, des interprétations et des appréciations d'œuvres.	En cours d'étape
<u>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X	Étape 1 : Tchoukball Étape 2 : Badminton en simple (sec. 1) Badminton en double (sec.2) Ballon ou corde Changement d'habitude de vie Étape 3 : Plan d'entraînement du 4 km Parcours kinball *Dans le cas où un élève serait exempté du cours pour des raisons médicales ce dernier devra faire une autre tâche en tenant compte de ses limitations ou une recherche sur le sujet.	En cours d'étape

Documents d'information aux parents
École Saint-Jean
Année scolaire 2024-2025
1^{re} année du 1^{er} cycle du secondaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Il est aussi important de mentionner que les évaluations de secondaire 1 de fin d'année sont des examens de l'école.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Myriam Boucher, direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025

PREMIER SECONDAIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2023 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail parents 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 26 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	Lire (40 %)	X		X	Examen de lecture; Lecture de roman (évaluation associée)	Évaluations en cours d'étape
	Écrire (40 %)		X	X	Connaissances grammaticales; Écriture de textes	
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Exposé oral seul et/ou en équipe; Évaluation de l'écoute; Discussion	
MATHÉMATIQUE	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Étape 2 : 2 situations - problèmes Étape 3 : 3 situations - problèmes	Évaluation en cours d'étape
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Étape 1 Chapitres 1 et 2 Étape 2 Chapitres 3, 8 et 10 Étape 3 Chapitres 4, 5, 7 et 9.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
ANGLAIS LANGUE SECONDE	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	Évaluation en cours d'étape
ANGLAIS PROGRAMME ENRICHÍ	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	Évaluation en cours d'étape
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		X	X	Laboratoires : Manipulations, situations d'apprentissage et d'évaluation Technologie : Conception et construction d'un projet technologique.	Évaluation en cours d'étape
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	X	X	X	Examens sur un ou plusieurs chapitres regroupant des concepts prescrits par le programme.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
GÉOGRAPHIE (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire		X	X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique. Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique. Construire sa conscience à l'aide de l'histoire.	X		X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.
ARTS PLASTIQUES¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images personnelles et médiatiques (70 %) Apprécier des images (30 %)		X	X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiées Identifier les notions à travers les œuvres d'art.	Évaluation en cours d'étape
MUSIQUE¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %) Apprécier des œuvres musicales (30 %)		X	X	Dans le cadre de différents projets et en lien avec l'acquisition de connaissances musicales, l'élève sera évalué sur des créations, des interprétations et des appréciations d'œuvres musicales.	Évaluation en cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ ¹⁴ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif		X	X	Étape 1 : - Sport collectif : Kinball - Adopter un mode de vie sain et actif; Analyse de sa condition physique et habitudes de vie en gymnase Étape 2 : - Sport collectif (duel); badminton en simple ou en double. - Sport individuel; routine d'entraînement en corde à sauter. Étape 3 : - Adopter un mode de vie sain et actif; programme de course à pied et 4 km. - Sport collectif : Poullball Sport individuel : Basketball (manipulation)	Évaluation en cours d'étape
CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	De façon régulière, les apprentissages font l'objet d'évaluations formatives et sommatives par différents moyens : SAE, SEA, exercices en classe, à l'oral, etc.	Évaluation en cours d'étape

⁴ Tiré de L'instruction annuelle du ministre 2024-2025 : « En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire (...) au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. (...) À l'enseignement secondaire : • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. »

Documents d'information aux parents
École Saint-Jean
Année scolaire 2024-2025
2^e année du 1^{er} cycle du secondaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Myriam Boucher, direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025

DEUXIÈME SECONDAIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail parents le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 2 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	Lire et donner son opinion sur des textes(40 %)	X		X	Examen de lecture; Lecture de roman, résumés de textes divers.	Évaluations en cours d'étape
	Écrire (40 %)		X	X	Connaissances grammaticales et écriture de textes variés.	Épreuve ministérielle mai 2025
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Exposé oral seul et/ou en équipe; Évaluation de l'écoute; Discussion	Évaluations en cours d'étape
MATHÉMATIQUE	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Évaluation réunissant plusieurs chapitres à la fois (aide-mémoire permis).	Évaluation en cours d'étape
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Étape 1 Chapitres 2 et 3. Étape 2 Chapitres 1, 4 et 7. Étape 3 Chapitres 5, 6, 8 et 9.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>ANGLAIS LANGUE SECONDE</u>	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, débats etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	
<u>ANGLAIS PROGRAMME ENRICHÍ</u>	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025 Évaluation en cours d'étape
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	
<u>SCIENCE ET TECHNOLOGIE</u>	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique		X	X	Laboratoire : manipulations, rapports, situations d'apprentissage et d'évaluation. Technologie : conception et construction d'un objet technique.	Évaluation en cours d'étape
	Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie					
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	X	X	X	Examens théoriques sur une ou plusieurs thématiques regroupant des concepts prescrits par le programme. Analyse d'objets techniques.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
GÉOGRAPHIE (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire		X	X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique. Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique. Construire sa conscience à l'aide de l'histoire.	X		X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.
ARTS PLASTIQUES¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images et personnelles médiatiques (70 %) Apprécier des images (30 %)	X Sauf éduc +	X	X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiées Identifier les notions à travers les œuvres d'art.	Évaluation en cours d'étape
MUSIQUE¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %) Apprécier des œuvres musicales (30 %)	X Sauf éduc+	X	X	Dans le cadre de différents projets et en lien avec l'acquisition de connaissances musicales, l'élève sera évalué sur des créations, des interprétations et des appréciations d'œuvres musicales.	Évaluation en cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</u> ¹⁵ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X	Étape 1 : • Sport collectif : Kinball • Adopter un mode de vie sain et actif; Analyse de sa condition physique et habitudes de vie en gymnase Étape 2 : • Sport collectif (duel); badminton en simple ou en double. • Sport individuel; routine d'entraînement en corde à sauter. Étape 3 : • Adopter un mode de vie sain et actif; programme de course à pied et 4 km. • Sport collectif : Poullball • Sport individuel : Basketball (manipulation)	Évaluation en cours d'étape
<u>CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE</u>	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	De façon régulière, les apprentissages font l'objet d'évaluations formatives et sommatives par différents moyens : SAE, SEA, exercices en classe, à l'oral, etc.	Évaluation en cours d'étape

⁵ Tiré de L'instruction annuelle du ministre 2024-2025 : « En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire (...) au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. (...) À l'enseignement secondaire : • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. »

Documents d'information aux parents
École Saint-Jean
Année scolaire 2024-2025
1^{re} année du 1^{er} cycle du secondaire
Classe flexible

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Il est aussi important de mentionner que les évaluations de secondaire 1 de fin d'année sont des examens de l'école.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Myriam Boucher, direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025

PREMIER SECONDAIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail parents le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 2 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	Lire et donner son opinion sur des textes(40 %)	X		X	Examen de lecture; Lecture de roman, résumés de textes divers.	Évaluations en cours d'étape
	Écrire (40 %)		X	X	Connaissances grammaticales et écriture de textes variés.	Épreuve ministérielle mai 2025
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Exposé oral seul et/ou en équipe; Évaluation de l'écoute; Discussion	Évaluations en cours d'étape
MATHÉMATIQUE	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Évaluation réunissant plusieurs chapitres à la fois (aide-mémoire permis).	Évaluation en cours d'étape
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Étape 1 Chapitres 2 et 3. Étape 2 Chapitres 1, 4 et 7. Étape 3 Chapitres 5, 6, 8 et 9.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>ANGLAIS</u> <u>LANGUE</u> <u>SECONDE</u>	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, débats etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	
<u>SCIENCE ET</u> <u>TECHNOLOGIE</u>	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		X	X	Laboratoire : manipulations, rapports, situations d'apprentissage et d'évaluation. Technologie : conception et construction d'un objet technique.	Évaluation en cours d'étape
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	X	X	X	Examens théoriques sur une ou plusieurs thématiques regroupant des concepts prescrits par le programme. Analyse d'objets techniques.	
<u>GÉOGRAPHIE</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire		X	X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
					d'évaluation, exercices, projets, etc.)	
<u>HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique. Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique. Construire sa conscience à l'aide de l'histoire.	X		X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances
<u>ARTS PLASTIQUES¹</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images et médiationnelles (70 %) Apprécier des images (30 %)	X Sauf éduc +	X	X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiées Identifier les notions à travers les œuvres d'art.	Évaluation en cours d'étape
<u>MUSIQUE¹</u> (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %) Apprécier des œuvres musicales (30 %)	X Sauf éduc+	X	X	Dans le cadre de différents projets et en lien avec l'acquisition de connaissances musicales, l'élève sera évalué sur des créations, des interprétations et des appréciations d'œuvres musicales.	Évaluation en cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</u> ⁶ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X	Étape 1 : • Sport collectif : Kinball • Adopter un mode de vie sain et actif; Analyse de sa condition physique et habitudes de vie en gymnase Étape 2 : • Sport collectif (duel); badminton en simple ou en double. • Sport individuel; routine d'entraînement en corde à sauter. Étape 3 : • Adopter un mode de vie sain et actif; programme de course à pied et 4 km. • Sport collectif : Poullball • Sport individuel : Basketball (manipulation)	Évaluation en cours d'étape
<u>CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE</u>	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	De façon régulière, les apprentissages font l'objet d'évaluations formatives et sommatives par différents moyens : SAE, SEA, exercices en classe, à l'oral, etc.	Évaluation en cours d'étape

⁶ Tiré de L'instruction annuelle du ministre 2024-2025 : « En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire (...) au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. (...) À l'enseignement secondaire : • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. »

Documents d'information aux parents
École Saint-Jean
Année scolaire 2024-2025
2^e année du 1^{er} cycle du secondaire
Classe flexible

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Il est aussi important de mentionner que les évaluations de secondaire 2 de fin d'année sont des examens de l'école.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Myriam Boucher, direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025

DEUXIÈME SECONDAIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail parents le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 2 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
FRANÇAIS. LANGUE D'ENSEIGNEMENT	Lire et donner son opinion sur des textes(40 %)	X		X	Examen de lecture; Lecture de roman, résumés de textes divers.	Évaluations en cours d'étape
	Écrire (40 %)		X	X	Connaissances grammaticales et écriture de textes variés.	Épreuve ministérielle mai 2025
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Exposé oral seul et/ou en équipe; Évaluation de l'écoute; Discussion	Évaluations en cours d'étape
MATHÉMATIQUE	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Évaluation réunissant plusieurs chapitres à la fois (aide-mémoire permis).	Évaluation en cours d'étape
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Étape 1 Chapitres 2 et 3. Étape 2 Chapitres 1, 4 et 7. Étape 3 Chapitres 5, 6, 8 et 9.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
ANGLAIS LANGUE SECONDE	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, débats etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	
ANGLAIS PROGRAMME ENRICHÍ	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		X	X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	Évaluation en cours d'étape
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		X	X	Laboratoire : manipulations, rapports, situations d'apprentissage et d'évaluation. Technologie : conception et construction d'un objet technique.	Évaluation en cours d'étape
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X	Examens théoriques sur une ou plusieurs thématiques regroupant des concepts prescrits par le programme.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
	Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie				Analyse d'objets techniques.	
GÉOGRAPHIE (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire		X	X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique. Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique. Construire sa conscience à l'aide de l'histoire.	X	X	X	À la fin de chaque thème ou chapitre, les élèves seront évalués par le biais d'une évaluation des connaissances et des compétences. De plus, de façon régulière, les connaissances et les compétences acquises seront évaluées par différents moyens (situation d'apprentissage et d'évaluation, exercices, projets, etc.)	Évaluation à la fin de l'année scolaire juin 2024 du dernier thème de l'année ou de l'ensemble des connaissances.
ARTS PLASTIQUES¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images personnelles et médiatiques (70 %) Apprécier des images (30 %)	X Sauf éduc +	X X	X X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiées Identifier les notions à travers les œuvres d'art.	Évaluation en cours d'étape
MUSIQUE¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %)	X Sauf éduc+	X	X	Dans le cadre de différents projets et en lien avec l'acquisition de connaissances musicales, l'élève sera évalué sur des créations,	Évaluation en cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
	Apprécier des œuvres musicales (30 %)		X	X	des interprétations et des appréciations d'œuvres musicales.	
<u>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</u> ¹⁷ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X	Étape 1 : • Sport collectif; le tchoukball • Adopter un mode de vie sain et actif; mes habitudes en gymnase se poursuit à l'étape 2. Étape 2 : • Sport collectif; badminton et pickleball. • Sport individuel; routine d'entraînement. Étape 3 : • Adopter un mode de vie sain et actif; Mon premier 4 km. • Sport collectif: Spikeball et floorball • Sport individuel: les échelles d'agilité.	Évaluation en cours d'étape
<u>CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE</u>	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	De façon régulière, les apprentissages font l'objet d'évaluations formatives et sommatives par différents moyens : SAE, SEA, exercices en classe, à l'oral, etc.	Évaluation en cours d'étape

1 :

⁷ Tiré de L'instruction annuelle du ministre 2024-2025 : « En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire (...) au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. (...) À l'enseignement secondaire : • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. »

Documents d'information aux parents
École Langevin
Année scolaire 2024-2025
1^{re} année du 1^{er} cycle du secondaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Il est aussi important de mentionner que les évaluations de secondaire 1 de fin d'année sont des examens de l'école.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Myriam Boucher, direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025 – DEUXIÈME SECONDAIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail parents le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 26 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT I	Lire (40 %)		X	X	Examen de lecture; Lecture de roman (évaluation associée)	Évaluations en cours d'étape
	Écrire (40 %)	X		X	Connaissances grammaticales; Écriture de textes	Évaluations en cours d'étape
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Exposé oral seul et/ou en équipe; Évaluation de l'écoute; Discussion	Évaluations en cours d'étape
MATHÉMATIQUE	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Étape 2 : 2 situations - problèmes Étape 3 : 3 situations - problèmes	Évaluation en cours d'étape
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Examens théoriques où l'on peut retrouver des questions à choix de réponses, des questions à réponses courtes ainsi que des problèmes écrits. Exercices interactifs	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
ANGLAIS LANGUE SECONDE	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, etc.	Évaluation en cours d'étape
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	
ANGLAIS PROGRAMME ENRICHÍ	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X	Conversations, présentations orales, participation à des jeux de rôles, jeux de sociétés, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire, mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		X	X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, écouter des podcasts, participer à des cercles de lecture, etc.	Évaluation en cours d'étape
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		X	X	Laboratoires : Manipulations, situations d'apprentissage et d'évaluation Technologie : Conception et construction d'un projet technologique. En fin d'année : Laboratoire évaluatif individuel.	Évaluation en cours d'étape
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie	X	X	X	Examens sur un ou plusieurs chapitres regroupant des concepts prescrits par le programme. En fin d'année : Examen sur l'ensemble de la matière.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
GÉOGRAPHIE (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire		X	X	L'élève complètera une évaluation de connaissances et/ou de compétences à la fin de chaque territoire étudié. Différents moyens seront utilisés pour l'évaluation des connaissances et des compétences (SAÉ, examens, exercices, projets, etc.)	Évaluations en cours d'étape
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique. Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique. Construire sa conscience à l'aide de l'histoire.	X	X	X	L'élève complètera une évaluation de connaissances et/ou de compétences à la fin de chaque chapitre étudié. Différents moyens seront utilisés pour l'évaluation des connaissances et des compétences (SAÉ, examens, exercices, projets, etc.)	Évaluation en cours d'étape
ARTS PLASTIQUES¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images personnelles et médiatiques (70 %) Apprécier des images (30 %)		X	X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiées Identifier les notions à travers les œuvres d'art et donner son appréciation à partir de critères ciblés	Évaluation en cours d'étape
MUSIQUE¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %) Apprécier des œuvres musicales (30 %)		X	X	Interpréter : Jouer des œuvres musicales dans un contexte d'Harmonie. Créer : Créer des œuvres musicales, procéder de composition et de créations variées. Apprécier : Apprécier des œuvres musicales variées, pertinence de l'appréciation.	Évaluation en cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</u> ¹⁸ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif		X	X		Évaluation en cours d'étape
<u>CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE</u>	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	De façon régulière, les apprentissages font l'objet d'évaluations formatives et sommatives par différents moyens : SAE, SEA, exercices en classe, à l'oral, etc.	Évaluation en cours d'étape

1 :

⁸ Tiré de L'instruction annuelle du ministre 2024-2025 : « En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire (...) au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. (...) À l'enseignement secondaire : • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. »

Documents d'information aux parents
École Langevin
Année scolaire 2024-2025
2^e année du 1^{er} cycle du secondaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Myriam Boucher, direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025- DEUXIÈME SECONDAIRE

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent dans la semaine au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour **20 %** du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour **20 %** du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour **60 %** du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 26 juin 2025.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
<u>FRANÇAIS.</u> <u>LANGUE</u> <u>D'ENSEIGNEMENT</u>	Lire (40 %)	X		X	Ateliers, évaluations de lecture, appréciations et résumés.	Évaluation en cours d'étape
	Écrire (40 %)		X	X	Connaissances grammaticales et écriture de textes variés.	Épreuve ministérielle mai 2025
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	Prises de parole variées, évaluations de l'écoute de l'oral et discussions.	Évaluation en cours d'étape
<u>MATHÉMATIQUE</u>	Résoudre une situation problème (30 %)		X	X	Étape 2 : 2 situations - problèmes Étape 3 : 3 situations - problèmes	Évaluation en cours d'étape
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	Examens théoriques où l'on peut retrouver des questions à choix de réponses, des questions à réponses courtes ainsi que des problèmes écrits. Exercices interactifs	
DISCIPLINE		Période de			Moyens utilisés pour évaluer	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
		communication au bulletin			les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
ANGLAIS LANGUE SECONDE	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X	Débats, présentations orales, participation à des jeux de rôles. Jeux de société, discussion, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)	X		X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	Évaluation en cours d'étape
ANGLAIS PROGRAMME ENRICHÍ	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X	Débats, présentations orales, participation à des jeux de rôles. Jeux de société, discussion, etc.	Évaluation en classe à la fin de l'année scolaire mai et juin 2025
	Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		X	X	Lire des textes variés (littéraires et authentiques), visionner des films et/ou des séries, participer à des cercles de lecture, etc.	
	Écrire des textes (30 %)		X	X	Écrire des textes d'opinion, narratifs, résumés, etc.	Évaluation en cours d'étape
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	Pratique (40 %) Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie		X	X	Laboratoires : Manipulations, situations d'apprentissage et d'évaluation Technologie : Conception et construction d'un projet technologique. En fin d'année : Laboratoire évaluatif individuel.	Évaluation en cours d'étape
	Théorie (60 %) Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X	Examens sur un ou plusieurs chapitres regroupant des concepts prescrits par le programme. En fin d'année : Examen sur l'ensemble de la matière.	

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
	Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie					
GÉOGRAPHIE (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire	X	X	X	L'élève complètera une évaluation de connaissances et/ou de compétences à la fin de chaque territoire étudié. Différents moyens seront utilisés pour l'évaluation des connaissances et des compétences (SAÉ, examens, exercices, projets, etc.)	Évaluation en cours d'étape
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique. Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique. Construire sa conscience à l'aide de l'histoire	X	X	X	L'élève complètera une évaluation de connaissances et/ou de compétences à la fin de chaque chapitre étudié. Différents moyens seront utilisés pour l'évaluation des connaissances et des compétences (SAÉ, examens, exercices, projets, etc.)	Évaluation en cours d'étape
ARTS PLASTIQUES¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer des images personnelles et médiatiques (70 %) Apprécier des images (30 %)		X	X	Situations et exercices d'apprentissage et d'évaluations diversifiées Identifier les notions à travers les œuvres d'art et donner son appréciation à partir de critères ciblés	Évaluation en cours d'étape

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves	
		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %	En cours d'année	En fin d'année
MUSIQUE¹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 2 compétences)	Créer et interpréter des œuvres musicales (70 %) Apprécier des œuvres musicales (30 %)	X	X	X	Interpréter : Jouer des œuvres musicales dans un contexte d'Harmonie. Créer : Créer des œuvres musicales, procéder de composition et de créations variées. Apprécier : Apprécier des œuvres musicales variées, pertinence de l'appréciation.	Évaluation en cours d'étape
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ¹⁹ (Note globale versée au bulletin regroupant les 3 compétences)	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif		X	X		Évaluation en cours d'étape
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %) Manifester une compréhension du phénomène religieux (50 %)		X	X	De façon régulière, les apprentissages font l'objet d'évaluations formatives et sommatives par différents moyens : SAE, SEA, exercices en classe, à l'oral, etc.	Évaluation en cours d'étape

1 :

⁹ Tiré de L'instruction annuelle du ministre 2024-2025 : « En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire (...) au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. (...) À l'enseignement secondaire : • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. »

Document d'information aux parents

Centre jeunesse

Année scolaire 2024-2025

Ce document a été produit dans le but de vous informer des contenus, des compétences et modalités d'évaluations pour les cours offerts au Centre Jeunesse.

Si des changements devaient être apportés en cours d'année, vous serez informés de la situation.

L'année scolaire d'un élève est plutôt selon le rythme de l'élève. Il est fort probable qu'un jeune puisse terminer plus d'un niveau d'une matière en une année scolaire et, par ailleurs, qu'un jeune prenne un peu plus de temps afin de compléter une matière dans laquelle il a plus de difficultés.

Pour les évaluations, l'élève peut s'y présenter lorsque le programme est vu en entier ou lorsque l'enseignant juge que le jeune est admissible (fin d'un module).

Période et nature des communications écrites prévues pendant l'année

Première communication écrite :

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Disponible sur le Portail-parent dans la semaine au plus tard le 11 octobre 2024.

Bulletin 1 :

- Étape : 30 août au 15 novembre 2024.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Commentaires sur la compétence générale « organiser son travail »
- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 20 novembre 2024.
- Rencontre de parents en soirée le 21 novembre 2024 (18 h 30 à 21 h) et en avant-midi du 22 novembre 2024 (9 h à 11 h) par visioconférence.

Bulletin 2 :

- Étape : 18 novembre 2024 au 24 février 2025.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.

- Bulletin disponible sur le Portail-parent le 28 février 2025.
- Rencontre de parents le 13 mars 2025 en soirée (18 h à 20 h) par visioconférence.

Bulletin 3 :

- Étape : 24 février au 20 juin 2025.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur le Portail-parent au plus tard le 26 juin 2025.

Myriam Boucher, Direction

Documents d'information aux parents – Année scolaire 2024-2025 CENTRE JEUNESSE

ANGLAIS	
MATHÉMATIQUES	
des textes variés (Communiquer en anglais); 30 % (sec.5)	Des textes variés (Compréhension orale et écrite); 30 % (sec.5)
Résoudre une situation-problème; 30 %	Évaluer un raisonnement mathématique; 70 %
Formules pédagogiques	Évaluations
Apprentissage individuel;	
Apprentissage individuel et en groupe;	Évaluation dans les trois compétences (communiquer, lecture et écriture);
Aide personnalisée;	Évaluation des connaissances et de la compétence « raisonnement mathématique »
Aide personnalisée;	Évaluation progressive dans les trois compétences (communiquer, comprendre et
Parcours adapté aux besoins et aux capacités de l'élève;	Épreuve d'appoint lorsque tous les modules sont complétés (sec.1, 2, 3, 4, 5);
Revision des notions de base au besoin;	Évaluation de la compétence « résoudre une situation-problème » pendant l'année;
Revision des notions de base au besoin;	Épreuve d'appoint lorsque tous les modules sont complétés (sec.1, 2, 3 et 5);
Parcours adapté aux besoins et aux capacités de l'élève;	Épreuve d'appoint peut se faire à tout moment dans l'année;
	Épreuve unique (MELISS) pour le sec.4 et le sec.5 seulement.
Parcours adapté aux besoins et aux capacités de l'élève.	

ARTS PLASTIQUES	
Créer des images personnelles et créer des images médiatiques	70 %
Apprécier des images	30 %
<i>Moyens d'évaluations</i>	
Évaluation progressive dans les trois compétences à la suite de certains travaux effectués.	

SCIENCES ET TECHNOLOGIE	
Chercher des réponses ou solutions d'ordre scientifique ou technologique	40%
Mettre à profit ses connaissances Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et technologie.	60%
<i>Formules pédagogiques</i>	<i>Évaluations</i>

Laboratoire adapté;	
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	
Enseignement individualisé; Interroger les réalités sociales dans une perspective historique Interroger les réalités sociales à l'aide de la méthode historique Consolidar l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire Revision des notions de base.	Évaluations progressives tout le long de l'année des connaissances. 100 %
<i>Formules pédagogiques</i>	<i>Évaluations</i>
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ	
Revision des notions de base au besoin ; Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Réviser dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	Sec.4 : Épreuve unique à la fin de l'année (à une date imposée par le MELS) 100 %
<i>Formules pédagogiques</i>	<i>Évaluations</i>
Participation active en gymnase; Réflexion théorique.	Grilles d'observation en action; Prestation/participation aux activités; Examen théorique, recherche sur différents thèmes.

ANNEXE 4

GUIDE POUR LE JUGEMENT DES COMPÉTENCES ET MAÎTRISE DES CONNAISSANCES

PRÉCISIONS SUR LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE		MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE		BARÈMES ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE
Développement de l'élève en cours d'apprentissage en termes de progression vers les attentes de fin de cycle		Par rapport aux compétences aux exigences des tâches	Par rapport à la maîtrise des connaissances enseignées en classe	
L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape.	L'élève est tout à fait autonome par rapport à la réalisation des tâches : • Utilise des stratégies efficaces pour accomplir une tâche ; • Utilise presque toujours une démarche appropriée ; • Utilise spontanément et correctement les ressources ; • Fait facilement des liens ; • Identifie ses réussites, ses difficultés, cible ses défis et identifie des moyens pour les surmonter.	• L'élève va au-delà des apprentissages visés ; • L'élève exécute toutes les tâches avec aisance.	• L'élève transfère facilement ses stratégies et ses connaissances à d'autres situations de son vécu ou de son environnement.	A 100 à 88

PRÉCISIONS SUR LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE		MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE		BARÈMES ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE
Développement de l'élève en cours d'apprentissage en termes de progression vers les attentes de fin de cycle		Par rapport aux compétences aux exigences des tâches	Par rapport à la maîtrise des connaissances enseignées en classe	
L'élève satisfait aux attentes prévues à l'étape.	L'élève est tout à fait autonome par rapport à la réalisation des tâches : • Utilise des stratégies efficaces pour accomplir une tâche ; • Utilise presque toujours une démarche appropriée ; • Utilise spontanément et correctement les ressources ; • Fait facilement des liens ; • Identifie ses réussites, ses difficultés, cible ses défis et identifie des moyens pour les surmonter.	• L'élève va au-delà des apprentissages visés ; • L'élève exécute toutes les tâches avec aisance.	• L'élève transfère facilement ses stratégies et ses connaissances à d'autres situations de son vécu ou de son environnement.	B 87 à 73

PRÉCISIONS SUR LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE		MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE		BARÈMES ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE
Développement de l'élève en cours d'apprentissage en termes de progression vers les attentes de fin de cycle		Par rapport aux compétences face aux exigences des tâches	Par rapport à la maîtrise des connaissances enseignées en classe	
L'élève satisfait minimalement aux exigences fixées à l'étape	L'élève manque parfois d'autonomie par rapport à la réalisation des tâches : • Trouve avec de l'aide des stratégies pour accomplir une tâche ; • Utilise rarement ou difficilement une démarche appropriée; • Utilise correctement certaines ressources ; • Fait des liens avec de l'aide ; • Identifie parfois avec de l'aide ses réussites et ses difficultés.	• L'élève effectue minimalement les apprentissages visés ; • L'élève éprouve certaines difficultés dans la réalisation des tâches.	• L'élève dispose de certaines stratégies et connaissances sans les employer dans toutes les situations.	C 72 à 60

PRÉCISIONS SUR LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE		MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE		BARÈMES ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE
Développement de l'élève en cours d'apprentissage en termes de progression vers les attentes de fin de cycle		Par rapport aux compétences face aux exigences des tâches	Par rapport à la maîtrise des connaissances enseignées en classe	
L'élève est en deçà des attentes fixées à l'étape.	L'élève a besoin d'aide pour réaliser les tâches : • Trouve, mais avec beaucoup d'aide, des stratégies pour accomplir une tâche ; • Utilise parfois une démarche appropriée ; • Fait difficilement des liens, même avec de l'aide ; • Identifie avec beaucoup d'aide ses réussites et ses difficultés ; • Ne répond pas aux attentes.	• L'élève n'effectue pas les apprentissages visés ; • L'élève éprouve des difficultés marquées dans la réalisation des tâches demandées.	• L'élève utilise peu les stratégies et les connaissances travaillées en classe.	D 59 à 48

PRÉCISIONS SUR LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE		MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE		BARÈMES ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE
Développement de l'élève en cours d'apprentissage en termes de progression vers les attentes de fin de cycle		Par rapport aux compétences face aux exigences des tâches	Par rapport à la maîtrise des connaissances enseignées en classe	
L'élève est nettement en deçà des attentes fixées à l'étape.	L'élève a constamment besoin d'aide pour réaliser les tâches : • Trouve difficilement des stratégies pour accomplir une tâche, même avec de l'aide ; • Utilise rarement une démarche appropriée ; • Utilise difficilement les ressources, même avec de l'aide ; • Identifie difficilement ses réussites et ses difficultés.	• L'élève n'effectue pas les apprentissages visés ; • L'élève éprouve des difficultés majeures dans la réalisation des tâches demandées.	• L'élève possède peu de stratégies et de connaissances nécessaires aux tâches.	E 47 à 32

PRÉCISIONS SUR LA PROGRESSION DE L'ÉLÈVE	MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE	BARÈMES ET RÉSULTATS ASSOCIÉS AUX MANIFESTATIONS DE L'ÉLÈVE
Progression de l'élève; Développement de l'élève en cours d'apprentissage en termes de progression vers les attentes de fin de cycle	Par rapport aux compétences – Face aux exigences des tâches Par rapport à la maîtrise des connaissances enseignées en classe	
Après entente avec la direction : • L'élève ne s'est pas présenté au cours ou a eu un haut taux d'absentéisme; • L'élève n'a pas fournir suffisamment de traces pour permettre l'évaluation; • L'élève n'a pas réalisé les évaluations; • Toute autre situation nécessitant une analyse du dossier de l'élève.		NÉ

ÉCHÉANCIERS

ÉCOLES LANGEVIN – SAINT-JEAN ET CENTRE JEUNESSE

Échéancier des communications aux parents	
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025	
Première communication	Avant le 11 octobre 2024
Premier bulletin	20 novembre 2024
Première rencontre de parents	20 novembre 2024 de 18 h 30 à 21 h 21 novembre de 9 h à 11 h
Deuxième bulletin	28 février 2025
Deuxième rencontre de parents (sur invitation)	13 mars de 18 h00 à 20 h
Troisième bulletin	Avant le 26 juin 2025 selon le MEQ